



DÉCLARATION DE PRODUCTION

WEBINAIRE

Intervenantes : Ghania TABOURGA et Fenda SAMASSA
Conseillères en prévention des risques professionnels



18/02/2026

SOMMAIRE

**1. PRESENTATION – LES MISSIONS DU
CCHSCT AUDIOVISUEL**

2. LA DECLARATION DE PRODUCTION

3. QUESTIONS



Qu'est-ce que le CCHSCT Audiovisuel ?

Le **CCHSCT Audiovisuel** est le Comité Central d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, dédié à garantir la sécurité et le bien-être des professionnels sur les plateaux de tournage.



CCHSCT Audiovisuel :

Notre rôle

Prévenir, outiller et accompagner les professionnels de la production audiovisuelle pour :

- réduire les risques,
- améliorer les conditions de travail,
- sécuriser les tournages,
- prévenir les VHMSS
- Aider à la réalisation du DUERP
- informer et sensibiliser les équipes

Contacts Utiles

Conseillères en prévention
des risques professionnels

Ghania TABOURGA : 06 16 61 29 97

Fenda SAMASSA : 06 89 61 45 90



La déclaration de production

La déclaration de production est une obligation réglementaire pour toutes les entreprises de la production audiovisuelle / Hors productions de flux

Elle permet de garantir la sécurité des équipes, la conformité des tournages et le bon déroulement des projets

C'est quoi une déclaration de production ?

La déclaration de production est une démarche obligatoire (hors productions de flux) qui permet de :

- déclarer l'activité de production
- identifier le projet (tournage, société, lieux, dates)
- déclencher l'accompagnement prévention

Pourquoi faire une déclaration de production ?

Objectifs principaux

- assurer la traçabilité des productions
- anticiper les risques professionnels
- faciliter la prévention en amont du tournage
- permettre l'accompagnement du CCHSCT
- Améliorer les conditions de travail des équipes

Les bénéfices pour la production

- démarche structurée
- meilleure anticipation des risques (planning, lieux, moyens)
- appui sur des ressources prévention

Les bénéfices pour les équipes

- meilleure prise en compte des conditions de travail
- clarification des conditions de sécurité
- prévention des risques

La déclaration de production

- La déclaration de production est prévue par :
 - l'Arrêté du 15 octobre 2016
 - l'article R.8113-1 du Code du Travail
- Déclaration à adresser à la Carsat
- et au CCHSCT de la production audiovisuelle
 - quelle que soit la durée de la production
 - quel que soit le lieu
 - quel que soit le nombre de salariés employés.

La déclaration de production

- à l'inspection du travail pour tout chantier ou autre lieu de travail :
 - employant dix salariés au moins,
 - pendant plus d'une semaine.
- La déclaration remplie doit être adressée **7 jours à l'avance au moins**.

Qui est concerné ?

- Les entreprises de la production audiovisuelle (hors production de flux)
- Les productions d'œuvres audiovisuelles patrimoniales
- Les travaux entrant dans le champ du texte.

La déclaration de production

Comment réaliser sa déclaration de production ?

- Par tout moyen
 - Formulaire de déclaration à télécharger sur le site du CCHSCT
- Depuis 2025 : possibilité de déclarer en ligne sur la plateforme des déclarations
- En vous connectant à l'adresse sécurisée :
 - Lien : <https://chsctaudiovisuel.org/declaration/intro/index.php>

Comment déclarer en ligne?

1. CRÉER UN COMPTE SOCIÉTÉ DE PRODUCTION

➤ Renseigner les informations demandées* enregistrer

• 2. REMPLIR LE FORMULAIRE DE DECLARATION

➤ Renseigner les informations demandées* enregistrer

• 3. DEPOSER LES ELEMENTS DU DOSSIER DE DECLARATION

➤ Déposer les documents demandés.

Plateforme de déclaration



Bienvenue sur le site de déclaration de vos productions

Ce site est conçu pour permettre aux entreprises de remplir leurs obligations auprès du CCHSCT des productions audiovisuels.



Connexion

Vous avez déjà un compte



[Mot de passe oublié](#)

[Se connecter](#)



Première visite ?

Sociétés de production, directeurs de production, membres d'une équipe de production :

[Créer un compte](#)



Salariés

Vous faites partie de l'équipe de production et voulez accéder au registre de prévention, indiquez ici le code de l'audiovisuel que vous a transmis la production. Vous pourrez consulter le registre, signaler tout problème de sécurité dont vous avez connaissance, et consulter les signalement déjà effectués.

[Rechercher](#)

Registre de prévention

- Le registre de prévention des risques doit être déposé dans les **deux semaines** qui suivent la fin de la production au siège du CCHSCT de la production ou audiovisuelle.
- Depuis 2025 : possibilité de dépôt en ligne sur la plateforme des déclarations.

Pièces jointes

Registre de prévention des risques (Accidents du travail)

Registre de prévention des risques (visible par les salariés)

Accès salariés

- Le salarié peut :
 - Accéder au registre de prévention, le consulter
 - Signaler tout problème de sécurité

➤ indiquer le code transmis par la production.



Salariés

Vous faites partie de l'équipe de production et voulez accéder au registre de prévention, indiquez ici le code de l'audiovisuel que vous a transmis la production. Vous pourrez consulter le registre, signaler tout problème de sécurité dont vous avez connaissance, et consulter les signalement déjà effectués.

Rechercher

Accès salariés

Votre Commentaire

A screenshot of a rich text editor interface. The top toolbar contains icons for bold (B), italic (I), underline (U), a text color picker (showing a blue square), a background color picker (showing a yellow square), two dropdown arrows, a bulleted list icon, a numbered list icon, a link icon, a text color picker (showing a blue square), a background color picker (showing a yellow square), and a code icon (</>). Below the toolbar is a large, empty white text area. At the very bottom, there is a light gray footer bar containing a hamburger menu icon.

Votre Nom

Votre Email *

COMMENT DECLARER EN LIGNE : TEST

Questions

?

DÉCLARER, C'EST ANTICIPER!

ANTICIPER, C'EST PROTÉGER!

